

## Séance Poster 2

### Vieillesse des effectifs de l'administration dans les secteurs chargés de la demande sociale au Sénégal 1976 à 2005

*E.H. Seydou Nourou Touré<sup>1</sup> et Abdoulaye Tall<sup>2</sup>*

#### Résumé

Les différents figures (graphiques, pyramides, etc.) présentées dans ce poster mettent en perspective les tendances du vieillissement des effectifs des départements ministériels en charge des secteurs sociaux (éducation, santé), de l'agriculture, de l'environnement et de l'hydraulique. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est fortement corrélée aux actions conduites par ces départements, à partir de l'an 2000. Cette étude s'articule en deux parties. Elle s'intéresse d'abord aux tendances du vieillissement des effectifs dans ces départements. Elle permet, ensuite, la comparaison des effectifs de Dakar et des autres régions. Les données relatives aux agents de la Fonction publique collectées à la Direction du Traitement automatique et informatique (DTAI) du fichier des agents de l'administration publique, qui relève de du ministère des finances, confirme cette tendance. Faible et irrégulière entre 1976 et 1994, la progression des effectifs des 50 ans et plus est plus importante entre 1999 et 2005 dans tous les secteurs. En 2005, les proportions de 50 ans et plus concernent, grosso modo, la moitié des effectifs du ministère de l'agriculture voire plus pour les secteurs de l'enseignement supérieur (53%) et de l'hydraulique (56%). Pour l'éducation nationale et la santé, les 50 ans et plus représentent plus d'un quart des effectifs, soit respectivement 30,2% et 29,5% en 2005. Comparés à la période 1999-2005, les taux enregistrés pour ce groupe d'âge sont plutôt faibles dans le département de l'éducation nationale où l'on enregistre respectivement 6% en 1984 et 10% en 1994. Pour les effectifs de la santé, le taux des effectifs âgés de plus de 50 ans baisse entre ces deux dates 22% en 1984 et 15% en 1994. L'évolution des effectifs âgés de 50 reste faible et irrégulière au cours de cette décennie. Au-delà des biais liés à la faiblesse des contrôles des effectifs de l'administration publique, ces contrastes peuvent être liés aux changements institutionnels fréquents qui affectent ces différents départements, augmentent ou réduisent les effectifs avec les départs ou arrivées de certaines directions. Ces changements se font au gré des recompositions politiques qui mettent en perspectives les instabilités institutionnelles dans l'administration publique sénégalaise et, par conséquent, les politiques incohérentes des gouvernements qui affectent la continuité des cadres de pilotage et de suivi des politiques et des programmes mais aussi la répartition régionale des effectifs. En effet, la comparaison des effectifs des différents départements pour Dakar et l'ensemble des autres régions permet d'appréhender l'incohérence des logiques qui animent ces répartitions. Le rapport de l'effectif des agents à la population pour Dakar et pour le reste du pays permet de voir le déséquilibre entre les deux pôles. L'analyse du vieillissement des agents pour ces deux zones entre 1984 et 2005, donne à voir la qualité de l'offre institutionnelle proposée par l'État sénégalais selon le secteur d'activité et la zone d'intervention.

Les figures présentées dans ce poster illustrent le vieillissement des effectifs des différents départements ministériels, en particulier dans les secteurs chargés des OMD, à partir de l'an 2000. Les effectifs totaux de l'administration publique sénégalaise ont connu une hausse entre 1976 et 1982 passant de 47000 à près de 70000. Même si leur évolution est irrégulière, ils

---

<sup>1</sup> Chercheur à l'Institut fondamental d'Afrique noire, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

<sup>2</sup> Démographe, Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

baissent globalement entre 1982 et 2002, en raison des mesures de restriction budgétaire, prises avec la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel (1979-1993). À compter de 2003, les effectifs augmentent régulièrement sur trois ans et enregistrent des taux annuels culminant à 8% (cf. graphique 1a et 1b).

La prise en charge de la dimension sociale de l'ajustement a permis, notamment, au secteur de l'éducation, de bénéficier de mesures d'exception en matière de recrutement. Ce secteur fera partie de ceux qui joueront un rôle majeur dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à partir de l'an 2000. L'éducation a bénéficié d'un traitement de faveur. Ses effectifs ont régulièrement augmenté, ce qui explique l'importance grandissante de son poids entre 1976 et 2002, malgré la baisse enregistrée, entre 1993 et 1995 qui encadrent l'année 1994, marquée par la dévaluation du FCFA. Sur une période de 25 ans, la proportion des effectifs du secteur de l'éducation est passée d'environ 21% à 35%.

Les autres secteurs en charge des OMD n'ont pas connu la même attention dans la politique de recrutement de l'administration du Sénégal. Leur évolution globale est plutôt négative. Malgré son rang (2<sup>ème</sup> du point de vue importance), le secteur de la Santé a vu son poids passer depuis 1977 sous la barre des 10% et se maintenir sous ce seuil jusqu'en 2005. Les secteurs restant ont continué de compter pour part négligeable dans les effectifs mobilisés pour les OMD (cf. Graphique 2).

Ainsi, en l'absence d'un renouvellement des effectifs dans l'administration publique sénégalaise, il y apparaît un vieillissement progressif des effectifs dans les secteurs en charge des OMD. Les pyramides des âges dressées pour les années 1982, 1992 et 2002 montrent que la proportion des +55 ans a connu une augmentation notable et soutenue (cf. graphiques 3a, 3b et 3c).

Comparé à l'ensemble des autres régions, ce vieillissement est plus marqué à Dakar. En effet, le poids des agents de l'administration publique âgés de +55 ans dans la région de Dakar est supérieur de 25% en 1982, à celui du reste du pays ; il est supérieur de 31% en 1992 et, en 2002, la région enregistre 67% de plus des personnes âgées que les 10 autres régions réunies (cf. graphiques 4a et 4b).

Ces disparités régionales demeurent un fait quasi général dans la répartition des effectifs de l'administration publique. En outre, la région abrite entre 40 et 45% des effectifs de l'administration publique du Sénégal. De 44,5%, en 1982, cette proportion se réduit à 40,2% des effectifs totaux, en 1992. En 2002, la région concentre 43,2% des effectifs de l'administration publique.